

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20 h 30

L'an deux mil-vingt, le vendredi dix juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, GIROTTO François, GRILLE Régis, LEROUX Joël, LINTANFF Francis, MARSAULT Pierre, MELL Yvan-Pierre, MEUNIER Jean, PICHON Nathalie, QUINIO Alain.

Absents : GEFFROY Rémi, MERRANT Patricia.
Procurations : CLOAREC Mickaël donne procuration à BRIANT Mathieu.

Afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 12 votants et 1 procuration
Date de convocation : 6 juillet 2020
Secrétaire de séance : ADAM Philippe

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

1. Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Messieurs GIROTTO François, LEROUX Joël et ADAM Philippe ont été élus à l'unanimité délégués pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Les suppléants sont : Pierre Marsault, Joseph Breton et Alain Quinio.

2) Recensement de la population en 2021 : désignation d'un agent coordonnateur communal

Le recensement de la population aura lieu sur notre territoire du 21 janvier au 20 février 2021. Il convient d'ores et déjà de désigner un coordonnateur communal responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement. Il sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE et assurera l'encadrement et le suivi de l'agent recenseur. Mme Guena Anne sera nommée pour assurer cette fonction.

Accord unanime du Conseil Municipal (12 votants)

3) Subvention amendes de police

Un projet de sécurisation du carrefour entre la rue hent croas ar salut et la RD712 va être présenté au conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour un montant estimé de 25 914.00 € HT.

Accord unanime du Conseil Municipal (12 votants)

4) Subvention aux associations pour 2020

La commission finances réunie le lundi 6 juillet propose de verser une subvention aux associations suivantes :

➤ ADMR	500 €
➤ AINES RURAUX	270 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20 h 30

➤ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1000 €
➤ ASSOCIATION GYMNASTIQUE	250 €
➤ ES DOURON	1000 €
➤ LES SALTIMBANQUES	500 €
➤ ADDESKI	100 €
➤ RASED	85 €
➤ ASSOCIATION DU PATRIMOINE SAINT MEEN	200 €
➤ INDEPEN'DANCE	150 €

Accord unanime du Conseil Municipal (12 votants)

5) Exonération de loyer pour le commerce pendant la crise sanitaire

Compte tenu du confinement lié au COVID19 et à une perte d'activités, la commission finances propose d'exonérer les loyers du mois d'avril et du mois de mai du commerce L'oasis.

Accord unanime du Conseil Municipal (12 votants)

6) Droit à la formation des élus

Monsieur Le maire expose : la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales. L'enveloppe budgétaire annuelle consacrée à la formation des élus est fixée à au moins 2% des indemnités de fonction des élus et au plus à 20%. Chaque élu peu bénéficier de 18 jours de formation sur la durée du mandat.

Le Conseil Municipal adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à au plus à 20% du montant des indemnités des élus, inscrit au compte 6535.

Dit que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Les demandes de formation devront être transmises en mairie,
- Les Organismes de formation devront être agréés,
- Les remboursements se feront sur justificatifs des dépenses,
- La répartition des crédits et de leur utilisation se fera sur une base égalitaire entre les élus.

Accord unanime du Conseil Municipal (12 votants)

7) Modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Accord unanime du Conseil Municipal (12 votants)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20 h 30

8) Prime exceptionnelle

La commission finances réunie le lundi 6 juillet propose d'instaurer une prime à un agent particulièrement mobilisé lors de la crise sanitaire.

Accord unanime du Conseil Municipal (12 votants)

9) Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant auprès de l'association BRUDED (bretagne rurale et urbaine pour un développement durable).

BRUDED est une association née en 2005 sous l'impulsion d'une poignée de petites communes rurales bretonnes fortement engagées dans des projets d'urbanisme durable. Ces pionnières ont décidé de mutualiser leurs réflexions et leurs moyens au sein d'un réseau solidaire d'échanges d'expériences et de réalisations de développement durable. La commune est adhérente à BRUDED depuis 2010.

Monsieur Giroto François est désigné comme représentant titulaire et Monsieur Meunier Jean comme suppléant.

10) Motion

Le conseil municipal, qui s'est réuni vendredi soir, a voté à l'unanimité une motion pour le maintien sur le site de Lannion, des activités de l'entreprise Nokia.

Texte de la Motion

Le Conseil Municipal de Plouégat-Moysan, dans sa séance du 10 juillet 2020, observe, avec une vive inquiétude, les perspectives de réorganisation de l'entreprise NOKIA et l'incertitude pesant sur le devenir du site de Lannion.

Nokia vient d'annoncer un plan social supprimant 402 emplois dans sa filiale Française à Lannion, sur un effectif de 772. Soit plus de la moitié. Rien ne justifie ce plan. Nokia n'a pas souffert de la crise de la Covid-19. Nokia Lannion est à la pointe de la technologie et de la 5G. Seule une gestion comptable et actionnariale peut l'expliquer.

La direction doit ouvrir immédiatement une discussion avec les représentants des salariés, associant également les élus du territoire, tant les conséquences du plan actuel seront lourdes pour le Trégor. À court terme, c'est la survie du site de Lannion qui est en question. Ce plan social est une décision inique et cynique qui ne doit pas être mise en œuvre.

11) Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément aux dispositions des articles L2122.22 et L2122.23 du code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 11 juin 2020. Les décisions suivantes ont été prises depuis le 11 juin 2020 :

- Arrêté du 6 juillet pour le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la banque postale pour un montant de 54 000 €.
 - Arrêté du 6 juillet pour le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du crédit agricole pour un montant de 150 000 €.
-

COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 20 h 30

12) Questions diverses

Un prêt va être demandé au Crédit agricole pour financer l'achat du terrain en centre bourg pour l'implantation de la maison d'assistants maternels.

Pour répondre favorablement à la demande de quatre jeunes de la commune, le conseil municipal va proposer en les associant au projet, la création d'un champ de bosses à l'arrière du lotissement « Croas ar salud », sur un espace réduit présentant un nombre d'obstacles limités dans un premier temps, avec la possibilité d'être modifié au grès des besoins.

Le Maire,

François GIROTTO.



*Clôture de la séance à 22h00
Affiché le 15 juillet 2020*